

3D CONSULTANTS
SARL au capital de 7.700€
Siège Social : 37, rue des Mathurins 75008 PARIS
RC PARIS : B 418 643 987

983 8403

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 4 FEVRIER 2008.

Le 4 février 2008 à 10 Heures, les associés de la Société 3D Consultants, Société à responsabilité limitée au capital de 7.700 € divisé en 500 parts de 15,40 € chacune se sont réunis au siège social de la société sur la convocation du gérant.

ETAIENT PRESENTS:

- Monsieur Jean-Olivier DESPRES, Associé titulaire de deux cent cinquante cinq parts	255 Parts
- Madame Agnès DESPRES, Associée titulaire de cent quatre vingt quinze parts	195 Parts
- Mademoiselle Caroline DESPRES, Associée Gérante titulaire de cinquante parts	50 Parts
Total des parts représentées	500 Parts

Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris
1 M R

21 MARS 2008

27862

N° DE DÉPÔT

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Caroline DESPREZ, Gérante.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité de plus de la moitié du capital social.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

ORDRE DU JOUR

- * Nomination d'un nouveau Gérant,
- * Questions diverses.

Mademoiselle Caroline DESPRES expose qu'elle souhaite démissionner de ses fonctions de Gérant et elle soumet la candidature de Madame Agnès DESPRES.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents ou représentés et détiennent ensemble l'intégralité du capital social.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mademoiselle Caroline DESPRES et, nomme Gérante pour une durée indéterminée, Madame Agnès DESPRES.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

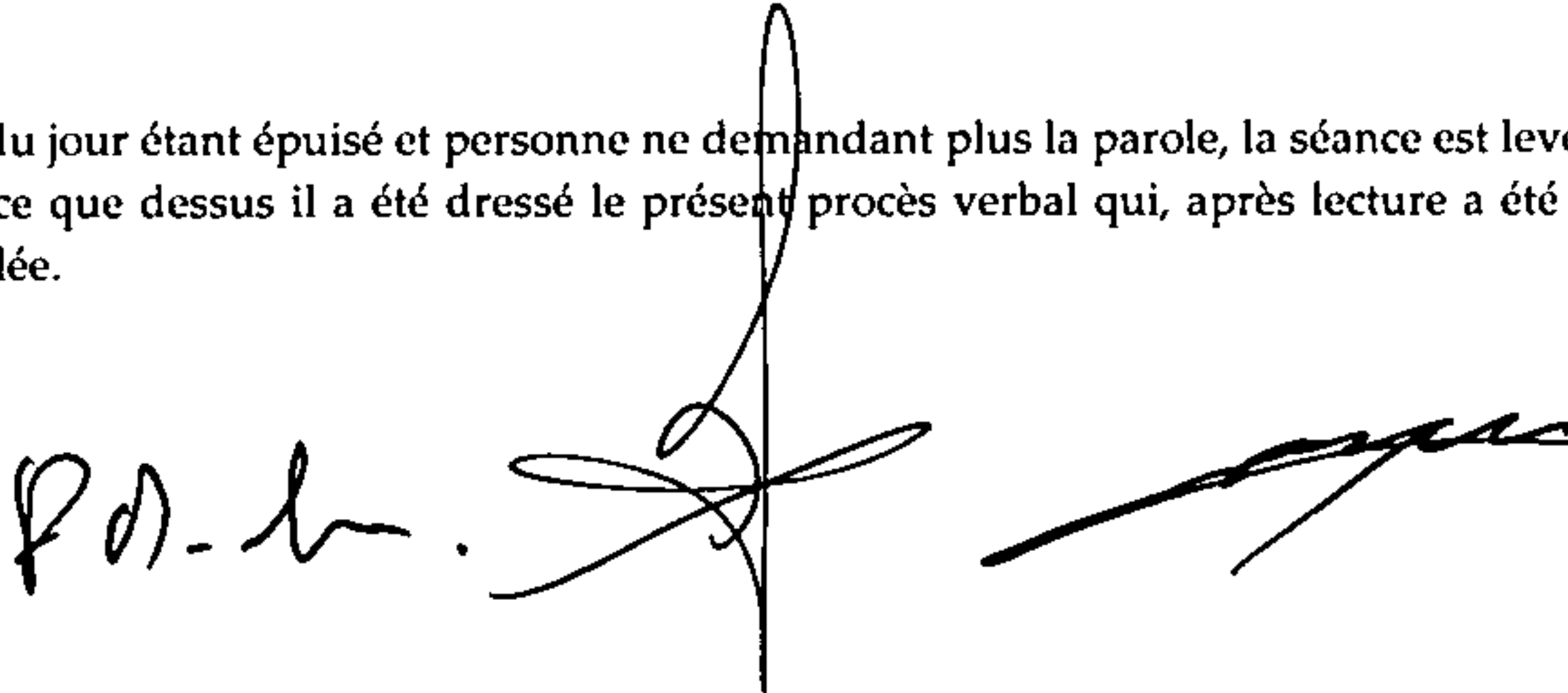
AD
AB

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner pouvoir au Cabinet ECRIT-CONSULTANT, afin de:
- faire effectuer les modifications auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par les membres de l'assemblée.

Three handwritten signatures in black ink, positioned horizontally. The first signature on the left is 'P.A.-h.'. The middle signature is a stylized, cursive 'S' or 'F'. The third signature on the right is a more complex, cursive signature.